

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LIMOGES

18 PLACE WINSTON CHURCHILL (B.P.3130)
87031 LIMOGES CEDEX
TEL : 05.55.34.60.75
MINITEL : 3617 INFOGREFFE - www.infogreffe.fr

LIMOUSINE DE GESTION ET
D'INVESTISSEMENT
RUE DE FEYTIAT
87000 LIMOGES

V/REF :

N/REF : 90 B 125 / 2007-A-2742

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LIMOGES certifie qu'il a reçu le 15/10/2007,

P.V. d'assemblée du 21/06/2006

- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

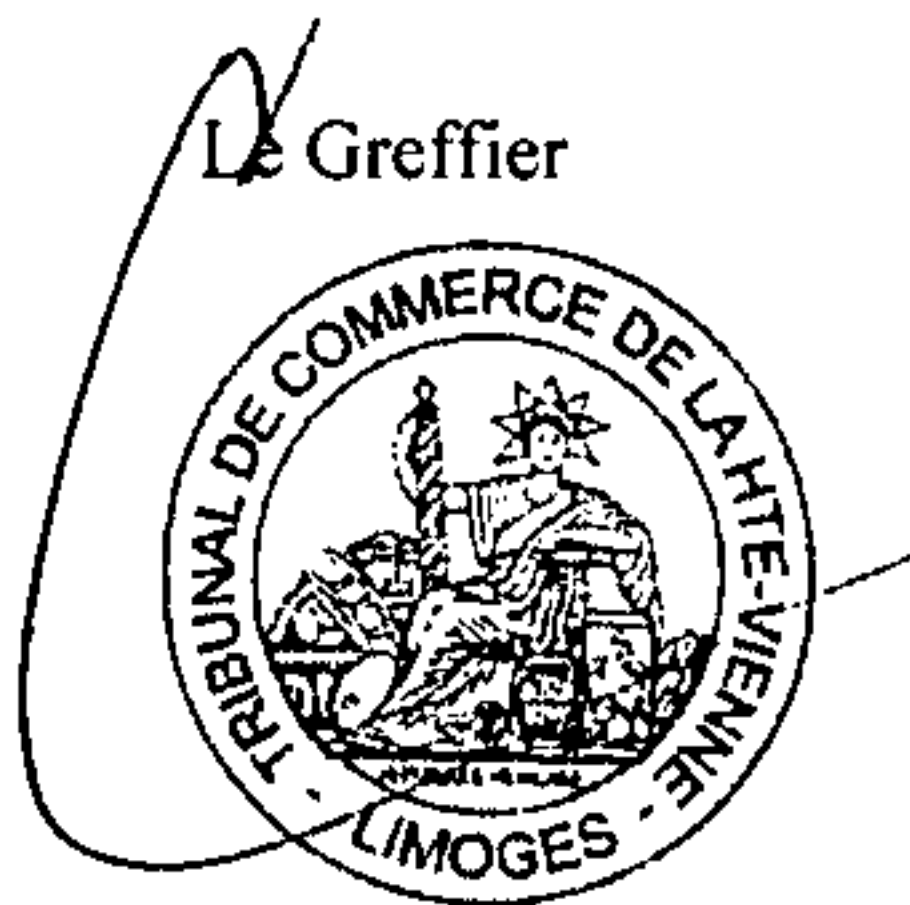
LIMOUSINE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENT
Société par actions simplifiée
RUE DE FEYTIAT
87000 LIMOGES

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-2742 le 15/10/2007

R.C.S. LIMOGES 377 573 514 (90 B 125)

Fait à LIMOGES le 15/10/2007,

Le Greffier



LIMOUSINE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENT – L.G.I.

S.A.S au capital de 40.000 Euros

SIEGE SOCIAL :

123, Rue de Feytiat – 87 000 LIMOGES

377 573 514 RCS LIMOGES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 21 JUIN 2006

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 21 Juin 2006 à l'issue de l'AGOA, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre PERICAUD, président.

Sont présents :

Monsieur Jean-Pierre PERICAUD, propriétaire de2.012 actions

Monsieur Pascal PERICAUD, propriétaire de 488 actions

Tous les actionnaires étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société ;
- la copie de la lettre de convocation remise au commissaire aux comptes.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- le rapport du président,
 - le texte des projets de résolution.
- Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du code de commerce.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- Nomination de co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Puis il donne lecture du rapport du président.



Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant qu'au regard des derniers comptes approuvés, les seuils visés à l'article L 233-17 du Code de Commerce ont été atteints, décide de nommer en qualité de co-commissaires aux comptes :

Titulaire : la société CJB – Cabinet Jean Bonnet SARL, dont le siège est 3, Allée Van Dick – 87 000 LIMOGES

Suppléant : Madame Magali CHIFFRE, demeurant 3, Allée Van Dick – 87 000 LIMOGES

Les commissaires aux comptes ainsi nommés ont déclaré qu'ils remplissaient les conditions prévues par la loi et qu'ils acceptaient la mission qui leur était ainsi confiée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

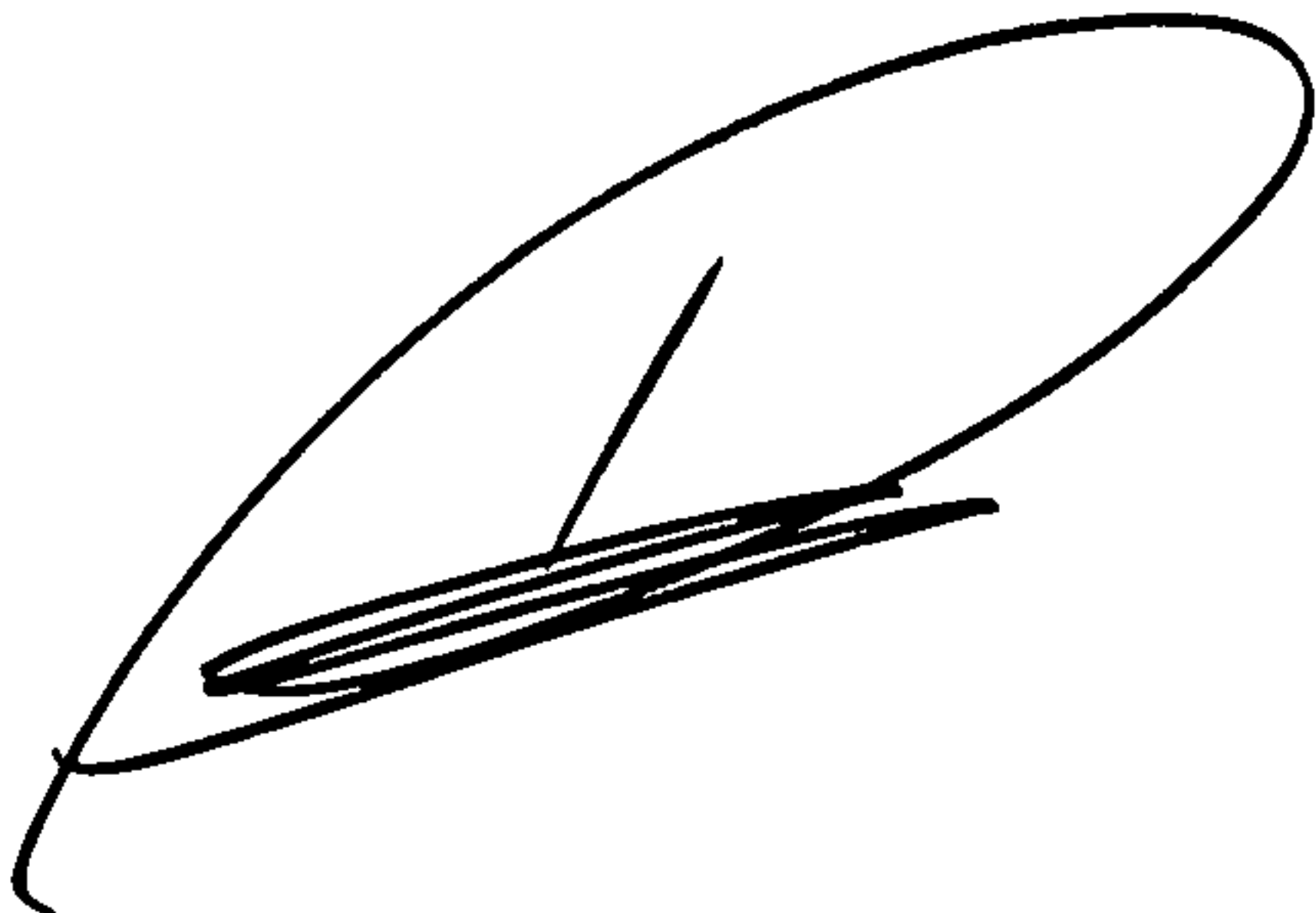
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

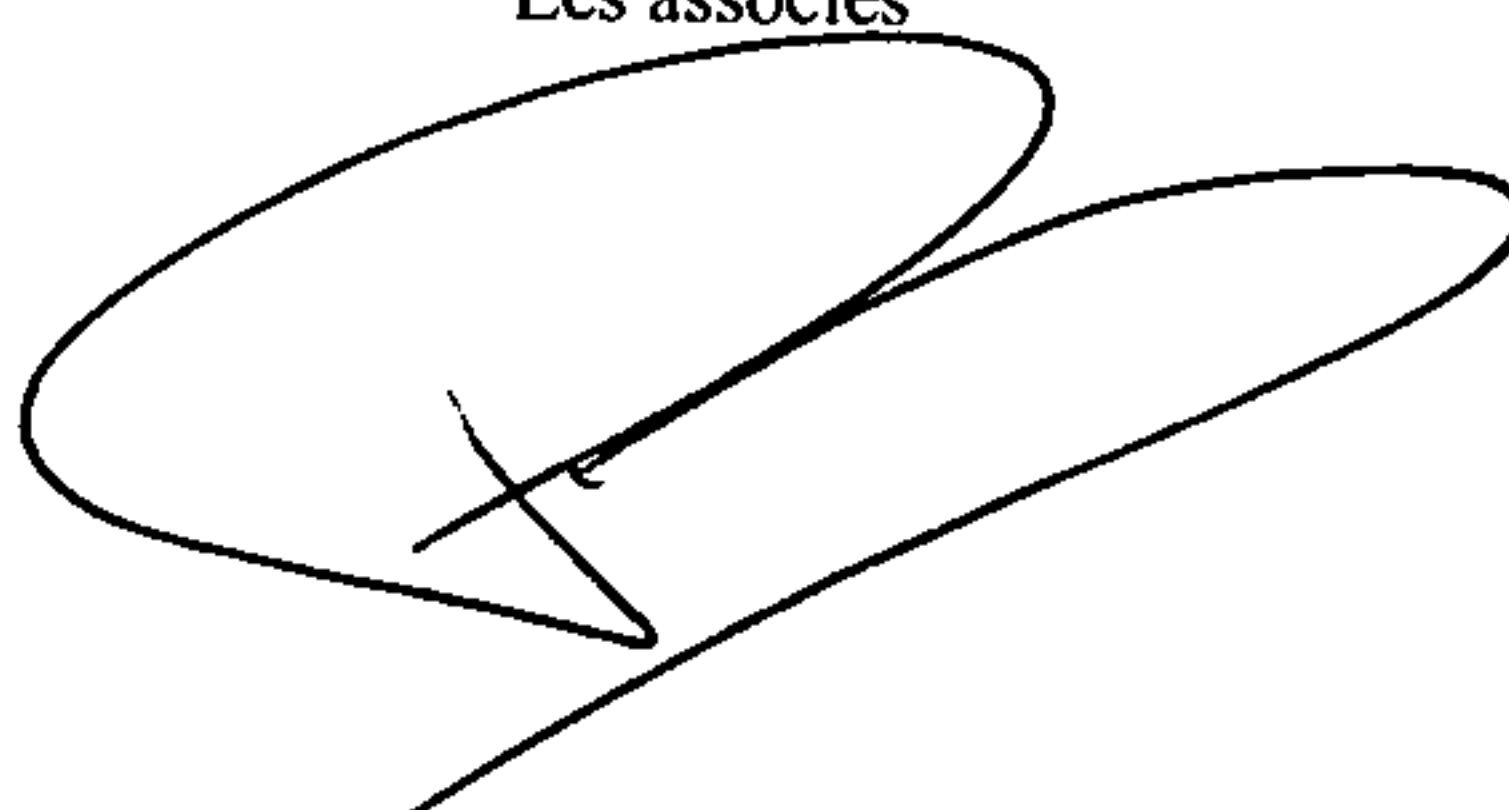
CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke.

Les associés

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke.